

—
COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-15

**RD 953 E-B
PLANTATIONS D'ALIGNEMENT
VALENCE D'AGEN
DEVOLUTION DU MARCHE**

—
Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour la fourniture et plantation de 88 érables « Acer platanoïdes » en bordure de la route départementale 953 E-B sur le territoire de la Commune de VALENCE D'AGEN.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 29 janvier 2007, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

Alors que le règlement de la consultation n'autorise pas la présentation de variantes, la Société ESBTP a modifié le détail estimatif de la façon suivante :

- ☞ prix n° 1 et n° 2 : propose des arbres dimensions 25/30 alors qu'il est demandé des dimensions 30/35.
- ☞ Prix n°3 « travaux de création » et prix n°4 « travaux de confortement », alors que ces prix sont définis dans le bordereau des prix avec renvoi à l'article 8-1 du CCP, la Société ESBTP apporte des précisions plus réduites que les exigences définies dans ces documents.

En conséquence, cette proposition n'est pas conforme à la consultation.

Conformément au critère de sélection défini dans le dossier de consultation des entreprises (prix des prestations) la Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion du marché suivant passé selon la procédure adaptée :

RD 953 E-B – Plantations d'alignement – VALENCE D'AGEN

- Montant : 49 381 €HT – 54 789.49 €TTC
- Délai d'exécution : 36 mois
- Attributaire : ANTOINE Espaces Verts

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du département :

- le marché de plantations d'alignement, RD 953 E-B à Valence-d'Agen avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus,
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-15

**RD 953 E-B
PLANTATIONS D'ALIGNEMENT
VALENCE D'AGEN
DEVOLUTION DU MARCHE**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29 janvier 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - le marché de plantations d'alignement, RD 953 E-B à Valence d'Agen avec l'entreprise et pour le montant suivants :

RD 953 E-B – Plantations d'alignement – VALENCE D'AGEN

- Montant : 49 381 €HT – 54 789.49 €TTC
 - Délai d'exécution : 36 mois
 - Contributaire : ANTOINE Espaces Verts
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,